



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Envoyé en préfecture le 29/06/2021

Reçu en préfecture le 29/06/2021

Affiché le **29 JUIN 2021**

ID : 035-213502289-20210624-AR\_2021\_020-AI

## ARRÊTÉ PERMANENT du MAIRE N° 2021-20

### MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL DE L'URBANISME : ABROGATION DE SERVITUDES RADIOELECTRIQUES

Le Maire de Pleurtuit  
Sophie BÉZIER,

VU,

- Le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R.153-18 relatifs aux modifications du contenu des annexes du PLU;
- Le dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 juillet 2018,
- Le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L.54, L.57, R.21, R.25 et R.31,
- Le décret du 11 janvier 1991 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les perturbations applicables au voisinage de la station de PLEURTUIT/LA VILLE ROCHER, N° ANFR 0350220041
- Le décret du 21 décembre 1990 fixant l'étendue de la zone spéciale de dégagement et les servitudes de protection contre les obstacles applicables sur le parcours de la liaison hertzienne de SAINT-MALO/LA VILLE BESNARD à PLEURTUIT/LA VILLE ROCHER
- Le décret du 21 décembre 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes contre les obstacles applicables au voisinage de la station de PLEURTUIT/LA VILLE ROCHER, N° ANFR 0350220041
- Le décret du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant abrogation des décrets instituant des servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et des servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles instituées au profit de France Télécom devenue Orange,

CONSIDÉRANT,

Qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local de l'Urbanisme.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pleurtuit est mis à jour à la date du présent arrêté par abrogation des servitudes PT1 et PT2 présentes à l'annexe 6-1, planche n°2 des servitudes.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera :

- affiché pendant un mois en mairie de Pleurtuit;
- notifié au service instructeur des autorisations d'urbanisme de la commune ;
- transmis au Préfet d'Ille-et-Vilaine (DCTC - Bureau de l'urbanisme).

**Article 3 :** Le Maire de la commune de Pleurtuit est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pleurtuit, le 24 juin 2021

Le Maire  
Sophie BÉZIER



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée en vertu de l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Rennes.*